59e ANNÉE. — N° 82 VENDREDI 11 JUILLET 1919

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le mouvement italien contre la vie chère. Mettons à profit l'expérience de nos voisins. — On va discuter le total des réparations à imposer aux Allemands. La tâche sera difficile !... — Le règlement de la question autrichienne. — Les prochaines élections législatives.

Il vient de se passer en Italie des événements de nature à ouvrir les yeux à nos bons mercantis qui ne peuvent se résoudre à réduire leurs bénéfices à un taux normal.

Nos voisins, exaspérés par la hausse constante des produits, ont provoqué de graves désordres. Dans maintes villes, les boutiques ont été pillées. Le mouvement se généralisant, le gouvernement s'est ému. Il en est résulté quelques décisions appréciables pour le populo victime, comme chez nous, de la course folle aux tarifs ascendants.

Les marchands affolés par la colère de la foule ont aussitôt annoncé des baisses formidables allant de 25 à 50 0/0. Ce qui établit surabondamment que les prix imposés au public étaient scandaleux !...

Un incident de moindre envergure, mais tout aussi significatif, s'est déroulé dans une fête foraine de Paris. Les entrepreneurs d'attractions, excités par la foule considérable qui prenait les baraques d'assaut, ont, en quelques instants, élevé leurs prix d'entrée de 50 centimes à 1 franc. Le public payant sans rechigner, l'augmentation fut portée à 1 fr. 50. A ce moment seulement, la foule indignée se rua sur un manège et donna une salutaire leçon à l'exploiteur en brisant baraque et contenu.

Voilà bien l'image du mercanti insatiable. En quelques minutes ses prix de vente, *déjà avantageux* évidemment, sont DOUBLÉS, puis TRIPLÉS..... Il a fallu la juste colère de la foule pour mettre un terme au scandale.

La France aura-t-elle la sagesse de mettre à profit l'expérience italienne ? Les commerçants âpres au gain ont un intérêt majeur à méditer la leçon.

« N'attendons pas le pillage des boutiques pour abaisser les prix, écrit Alexandre Varenne dans *La Politique*. Que chacun fasse en ce qui le concerne le geste qui apaisera les colères. Producteurs, un bon mouvement ! Rognez sur vos bénéfices, sans qu'on vous le demande, par un acte raisonné de votre volonté. Et vous, les innombrables intermédiaires qui, du grand au petit, avez peut-être suivi avec trop d'empressement, quand vous ne l'avez pas précédé ou provoqué, le mouvement général de hausse des denrées et des produits, serrez les freins ! Il n'est que temps. »

Le remède à la vie chère ne consiste pas à élever sans limite les salaires ou les traitements. Ce procédé a pour unique résultat d'exciter l'appétit des mercantis. Il faut en arriver à imposer à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, des tarifs rémunérateurs, mais simplement rémunérateurs sans excès scandaleux.

Le meilleur moyen est de renoncer à toutes les restrictions gouvernementales qui limitent la production. Qu'on ouvre largement les frontières, qu'on supprime les taxations prohibitives qui empêchent les armateurs d'importer chez nous, qu'on facilite l'arrivée des milliers de tonnes de marchandises qui, dans nos colonies ou ailleurs, ne demandent qu'à traverser l'océan. Alors l'offre sera supérieure à la demande. Il n'en faudra pas davantage pour faire renaître la concurrence bienfaisante et pour provoquer le fléchissement des cours.

⁂

Cette semaine vont commencer les négociations qui permettront de fixer le total des réparations à exiger des Allemands.

Ce sera pour les plénipotentiaires français une tâche difficile, étant donné que la France a dû abandonner, sous la pression de ses alliés, une partie des garanties qu'elle possédait pour imposer sa volonté à nos ennemis.

Les délégués allemands ont le droit, désormais, de prouver que les indemnités qu'on lui demandera dépasseront ses capacités de paiement. Et on peut penser combien nos ennemis, avec la bonne foi qui les caractérise, s'emploieront à duper les représentants de la France.

La *Gazette de Francfort* nous fixe tout de suite :

Pour démontrer que le traité est inexécutable, dit-elle, il ne faut pas opposer une résistance passive, ce qui nous aliènerait les socialistes et les pacifistes étrangers, il faut procéder tout autrement : il faut travailler sans relâche. Prouvons à la partie adverse que, même en tendant tous nos efforts, nous sommes incapables de tenir nos engagements ; c'est seulement ainsi que nous pourrons compter sur une revision prochaine du traité.

Ce qui provoque de judicieux commentaires du *Temps :*

« Il faut reconnaître que cette tactique est habile. Un grand pays comme l'Allemagne, qui est outillé pour l'agriculture, pour l'industrie et pour le commerce à la fois, et qui a conservé intacts tous ses instruments de production, peut avoir plusieurs façons de « travailler sans relâche ». Semblable à une grande entreprise qui peut s'appliquer, selon les cas, à distribuer les dividendes aussi élevés que possible, ou au contraire à développer ses établissements et à constituer des stocks, l'Allemagne peut, au choix, s'arranger pour payer ce qu'elle doit ou bien consacrer le plus clair de ses ressources au développement de sa puissance productrice et à la reconstitution de ses réserves. Plus elle enfouira de travail dans ses placements d'avenir, moins elle paraîtra solvable dans le présent, si bien que les gages mêmes de sa richesse future lui serviront d'arguments pour démontrer sa pauvreté actuelle et pour demander l'allégement des charges que lui impose le traité. L'Allemagne fera évidemment tout ce qui dépend d'elle pour que ce jeu lui réussisse. Les alliés, pour lui tenir tête, ont avant tout besoin de se sentir solidaires. Pour gagner la paix comme pour gagner la guerre, il faut l'unité de front. »

Espérons que l'expérience d'hier sera mise à profit pour la besogne qui reste à accomplir.

⁂

Le Comité des Cinq s'occupe en ce moment du règlement de la question autrichienne.

Ici, également, la solution n'est point aisée.

En ce qui concerne la création de nouveaux Etats, on se borne à fixer les limites de la nouvelle Autriche, remettant à plus tard le règlement des attributions des territoires revendiqués à la fois par plusieurs puissances.

Mais il faut solutionner aussi la question de la dette de guerre. Qui paiera ? l'Autriche seule, ou tous les Etats issus du démembrement de la monarchie dualiste..

Si c'est l'Autriche seule, on l'écrase sous une dette mortelle.

Si tous les Etats doivent participer au paiement, c'est créer chez eux un mécontentement dangereux.

Pourtant, la Commission se prononce pour le partage du fardeau. Ce serait la solution la plus équitable car, comme le remarque Pertinax de l'*Echo de Paris*, si Roumanie, Tchéco-Slavie, Yougo-Slavie et Pologne « ont nombre de réclamations pécuniaires à faire valoir, elles seront parties prenantes aussi bien que payantes, et proportionnellement à leurs ressources, n'auront pas plus à verser que les pays de notre alliance qui les ont affranchies. »

Si donc ces pays n'ont pas, proportionnellement, à supporter des charges supérieures à celles des alliés, leur mécontentement est injustifié.

Les Alliés ayant admis que les Centraux ne peuvent *tout* payer, il faut bien que tous les belligérants prennent à leur charge, chacun, une partie de la dette de guerre.

⁂

Le Parlement en a fini avec la loi électorale. La Chambre a accepté à une énorme majorité le projet modifié par le Sénat. On votera donc avec cette réforme hybride qui n'est ni majoritaire, ni proportionnelle et qui dans certains cas définis, prévoit deux tours de scrutin !

Quel sera le résultat ? Personne ne peut le prévoir. Souhaitons seulement qu'il nous libère du joug des politiciens en amenant à la Chambre une proportion plus grande d'activités, de compétences prises parmi les forces vives du pays, c'est-à-dire parmi les agriculteurs, les commerçants, les industriels et en réservant une bonne part des sièges à nos combattants glorieux.

Nous avons déjà exprimé notre espoir en ce qui concerne le Lot. Nous reviendrons sur ce point et dirons comment il convient de se préparer à la lutte pour atteindre le résultat souhaité par tout le monde.

A. C.

INFORMATIONS

La ratification du traité de paix

Le comité fédéral a approuvé la ratification du traité de paix ainsi que la commission des Etats.

⁂

La délégation allemande de Versailles a reçu avis, mercredi soir, que le Parlement allemand avait ratifié le traité de paix.

La paix de Versailles est une paix juste

Dans le premier discours prononcé par lui aux Etats-Unis depuis la signature de la paix,, le Président Wilson a déclaré :

« La paix conclue à Versailles est une paix juste qui, si elle peut être préservée, sauvera le monde d'une effusion de sang inutile. »

Parlant des négociations de Paris et faisant allusion à ses adversaires politiques, le président a dit :

« Je crains que certaines personnes ne comprennent pas cette manière de voir ; elles ont trop considéré leurs intérêts et n'ont pas assez écouté la voix de leurs voisins. Jamais je n'ai douté où se trouvent le cœur et la volonté de ce peuple. »

Le Président Wilson à New-York

Le président Wilson est arrivé mardi à New-York à 15 h. 10. Il a été reçu par ses filles, le vice-président, les membres du cabinet et un certain nombre de hauts fonctionnaires.

Contre M. Wilson

Aux Etats-Unis, l'offensive des républicains commence contre M. Wilson. Le sénateur Sherman a déposé au Sénat une résolution invitant le président Wilson à faire connaître à l'Assemblée de quel droit, en vertu de quel texte de loi, il a entrepris d'imposer au peuple et au gouvernement américains de se soumettre aux organisations issues des puissances alliées et formulées dans la Ligue des nations.

M. Sherman invite, en outre, le président à faire connaître les raisons qui l'ont déterminé à aller au-delà même des négociations de paix et à enserrer les Etats-Unis dans une alliance offensive et défensive qui les expose à se trouver engagés dans une guerre pouvant s'allumer dans n'importe quelle partie du monde.

Belgique et Allemagne

Suivant les journaux, le ministère des affaires étrangères envisage sérieusement la question de la reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne, la signature de la paix ayant supprimé les obstacles.

Le Kronprinz veut se tuer

Au cours d'une conversation qu'il a eue avec un de ses familiers, à Vieringen, le kronprinz, parlant de l'éventualité de son jugement par les alliés au cas où la Hollande accepterait de le livrer, a déclaré notamment : « Les alliés n'auront jamais que mon cadavre ; c'est moi-même qui déciderai sur ma vie ou ma mort. «

Ils veulent aller en Suisse

La légation de Suisse à Berlin n'est pas saisie de moins de 170.000 demandes d'autorisation de personnes désirant quitter l'Allemagne pour la Confédération helvétique.

La grève est terminée à Rome

Les journaux annoncent que la grève générale est conjurée à Rome. Une réduction de 50 pour cent sera faite sur la vente des marchandises et des denrées. Une commission composée de six ouvriers et de quatre commerçants, et présidée par le syndic, sera nommée pour veiller à l'application de cette décision.

La réduction sera probablement appliquée aux restaurants.

L'avance des alliés en Mourmanie

Un message sans fil, d'origine bolcheviste, confirme l'avance rapide des colonnes italiennes, serbes, britanniques et canadiennes opérant sur la côte mourmane. Les bolcheviks avouent, en outre, que leur retraite rapide leur coûte de lourdes pertes.

Sur Pétrograd

Le ministre de la guerre de Finlande, général Rudoff Waldan, a donné sa démission parce qu'il croit qu'en dépit des rumeurs contradictoires, la campagne finlandaise projetée contre Petrograd est encore en question et que même son abandon gagne du terrain dans les cercles irresponsables du Riksdag.

Les P. T. T. décident de faire grève le 21 juillet

Le comité exécutif de la Fédération des P. T. T., réuni hier soir, a adopté l'ordre du jour suivant :

« Sans préjuger de l'action qu'il croira devoir entreprendre pour la réalisation complète du programme concernant la révision des traitements, considérant la hauteur des buts sociaux, poursuivis par la classe ouvrière organisée, déclare qu'il appellera l'ensemble des adhérents, agents, sous-agents et ouvriers, à participer à la démonstration préconisée par la C. G. T., le 21 juillet, par un chômage complet de vingt-quatre heures. »

Chambre des Députés

Séance du 8 juillet 1919

Dans sa séance du matin, la Chambre discute et vote plusieurs articles du projet de loi sur l'énergie hydraulique.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre renvoie à vendredi la discussion d'une interpellation sur la grève des chantiers navals.

Puis, la discussion des propositions relatives à la suppression de la censure et de l'état de siège a lieu. M. Meunier déclare que la suppression de la censure et la levée de l'état de siège devaient avoir lieu au lendemain de l'armistice. M. Meunier dit, en outre, que jamais il n'a été permis à un Préfet de saisir la correspondance ni de pratiquer la saisie des journaux.

MM. Vandamme, Lafont, présentent diverses observations. M. Pichon, ministre des affaires étrangères répond au nom du gouvernement, qui, dit-il, est décidé à supprimer l'état de siège et la censure dès la ratification du traité de paix avec l'Allemagne.

Confiante dans cette promesse, la Chambre repousse le passage à la discussion des articles du projet de loi par 256 voix contre 202.

Séance du 9 juillet

Dans la sénce du matin la Chambre vote les articles 20 à 26 du projet de loi sur l'énergie hydraulique.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet portant ratification de la convention passée le 24 avril entre le ministre des finances et la Banque de France et portant de 36 milliards à 40 milliards le montant maximum des émissions des billets de la Banque de France.

M. Klotz explique sa politique financière. M. Jean Bon pose la question préalable. MM. Marin, Lafont, Varenne présentent diverses observations auxquelles répond M. Klotz.

La question préalable est repoussée par 335 voix contre 164.

Le projet est voté.

CHRONIQUE LOCALE

Les 13 sacs sont arrivés

Il manque 30 kilos !!!

Dans la nuit de mardi vers 3 heures, un coup de téléphone de Béziers nous annonçait : « Les 13 sacs d'avoine arrivent à Cahors. Par le système Débrouille, les mercantis ont réussi à rendre inexacte, au plutôt incomplète mon enquête. J'avais dit que le bureau permanent de Cahors recevrait 13 sacs vides, or, je le répète, grâce au système D., le bureau permanent va les recevoir remplis d'avoine. Le chargement d'avoine emporté par le wagon 11698 est récupéré ! Ma perspicacité, pour une fois, a été mise en défaut. Excuse-moi. Mais les 13 sacs pleins d'avoine arrivent. Va les attendre à la gare. Fais enquête à ton tour. »

TIBI.
X.

Eh oui, de l'enquête faite à Béziers, nous avions conclu que les 13 sacs d'avoine étaient mangés par la gent chevaline, asine, mulassière bitterroise.

Au reçu de cette nouvelle, nous nous sommes rendus à la gare : il était 3 heures du matin ! Un train, à ce moment arrivait ; il paraissait avoir honte de lui-même ; il marchait à une allure de rôdeur qui tente de pénétrer par surprise, dans un enclos.

Enfin, il est en gare : Nous le regardons défiler, nous l'examinons wagon par wagon ; ça dura de longues minutes : minutes d'angoisse !... Mais joie ! nous poussons un cri de joie. Un wagon est passé sur lequel se trouvent 13 sacs ! Sont-ce les 13 sacs d'avoine ? Le train s'arrête ; il est 3 heures 15 ; il pleut, et sur le quai de la gare de marchandises, il n'y a pas d'abri. Qu'importe ! Nous sommes seuls. Nous nous approchons du wagon où se trouvent les 13 sacs. Nous les examinons, nous les palpons. Falot à la main, un homme s'avance. Est-ce un délégué du bureau permanent ? Peut-être ! Réflexion faite, non ; directeur, sous-directeur, comptables, etc. dorment l'un à Larroque-des-Arcs, l'autre à Douelle, l'autre ailleurs, où ça lui fait plaisir ; ils dorment en rêvant aux wagons d'avoine et même de maïs disparus, aux 13 sacs qui font l'objet de toutes leurs recherches, de tous leurs soucis.

⁂

Nous sommes seuls sur le quai de la gare, et nous en profitons pour constater qu'il y a 13 sacs partis de Carcassonne *via* Béziers et Cahors : 12 grands sacs et 1 sac de plus petite dimension. Nous les pesons : ils pèsent 620 kilos !

Oh ! oh ! oh ! ce n'est pas le compte ! Il fallait 650 kilos : il y a donc 30 kilos de déchet. Et quelle est la qualité de cette avoine ? Comparée à celle qu'emporta de Cahors le wagon 11698, peuh ! c'est de la gnognotte !

Cristi ! Vaillants ravitailleurs du bureau permanent, vous êtes floués ! Non, ce n'est pas vous : ce sont les chevaux qui mangeront l'avoine. Les pauvres bêtes feront, entre cette avoine et celle du wagon 11698 une différence identique à celle que fit la population de Cahors entre le pain de juillet 1918 et celui d'avant-guerre.

Nous avons reconnu que notre ami X... avait raison quand il nous affirmait, ainsi que nous l'avons publié dimanche, que l'avoine des 13 sacs manquants du wagon 11698 avait été mangée par la gent chevaline de Béziers.

Les 620 kilos — au lieu de 650 — qui sont arrivés maintenant de Carcassonne via Béziers, à Cahors doivent se trouver au bureau permanent où elle a été accueillie avec ...froideur, ce qui n'a pas empêché le plus loustic du bureau de dire : « Eh bien, nous avons monté le coup à l'X du *Journal du Lot !* Il ne s'en flattera pas. L'affaire du wagon 11698 est, après 40 jours de péripéties diverses, terminée. N'est-ce pas les copains ? Fêtons cet heureux événement. »

⁂

Comment l'ont-ils fêté ? L'histoire, un jour, ne manquera pas de nous l'apprendre. Le maire de Larroque-des-Arcs, l'adjoint au maire de Douelle, ont-ils ceint leur écharpe ? Les minotiers du clan et les chers amis ont-ils prouvé que la fuite du wagon 11698 fut loyale, honnête ?

Bref, les 13 sacs sont revenus à Cahors, remplis de 620 kilos au lieu de 650, d'une avoine de moindre qualité que celle emportée, volée par le wagon 11698 ?

Mais comment à Carcassonne a-t-on pu se procurer de l'avoine, diront les expéditeurs du Lot ?

Si cette avoine venait de Marseille, Barbarasse nous aurait dit : « Té, vé ! Le drollé du minotier ramassait chaque jour le crottin des chevaux nourris avec l'avoine du wagon 11698, et en tirait les brindilles d'avoine qui s'y trouvaient.

« Té, vé ! C'est comme ça que l'on fait pour donner double pitance sur la Cannebière, voilà pourquoi la qualité des 13 sacs peut paraître inférieure à la bonne avoine du wagon 11698 ! T'as compris ? »

L'explication est saugrenue, d'autant plus que Carcassonne ni Béziers ne sont pas Marseille.

Les minotiers expéditeurs d'avoine de Cahors ne sont probablement pas allés jusqu'à la Cannebière. Les copains du bureau permanent non plus. Ni les uns, ni les autres n'ont le temps de quitter notre bonne ville où tout se passe avec tant de régularité, de franchise, de scrupule, où il n'y a qu'un nombre infime de tripatrouilleurs.

⁂

Les 13 sacs sont arrivés : l'incident est-il clos ? Oui, mais il y a des wagons de maïs du ravitaillement dont Barbarasse un pur citoyen de Marseille nous demande des comptes ! Mais il y a 15.000 kilos de son qui moisissent à Cahors alors que les propriétaires n'en trouvent nulle part pour assurer une bonne pâtée à leurs volailles ?

Il faudra voir ça de près !

L. B.

Votes de nos députés

Sur la motion de M. Deyris, dans la discussion sur la réforme électorale, tendant à ce qu'il soit procédé à un second tour de scrutin, s'il reste des sièges à pourvoir, second tour supprimé par la R. P., nos députés ont voté :

Pour : M. Bécays.
Contre : M. de Monzie.

La Chambre a repoussé par 335 voix contre 115.

⁂

Sur l'ensemble du projet de loi relative à la réforme électorale, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.
Contre : M. Bécays.

La Chambre a adopté par 328 voix contre 103.

⁂

Sur le passage aux articles de la proposition relative à la levée de l'état de siège et à la suppression de la censure, passage repoussé par le gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.
Contre : M. Bécays.

La Chambre a repoussé par 256 voix contre 202.

Légion d'honneur

L'*Officiel* publie les nominations posthumes au grade de chevalier de la Légion d'honneur des officiers du 7e dont les noms suivent :

Antonini François-Pierre, lieutenant (territorial) à la 3e compagnie du 7e rég. d'infanterie : très bon officier, énergique et brave. Mort pour la France, le 16 mai 1915, en entraînant ses hommes à l'attaque de positions fortement organisées par l'ennemi, à Roclincourt (Pas-de-Calais).

Huftier Marcel-Henri, lieutenant (réserve) à la 6e compagnie du 7e rég. d'infanterie : excellent officier, brave et bon, ayant toujours fait héroïquement son devoir s'est distingué dans les durs combats du début de la campagne. A trouvé une mort glorieuse, le 8 septembre 1914, en allant secourir un blessé près des Grandes-Perthes. A été cité.

Gendarmerie

M. Dupuy, capitaine à la 18e légion de gendarmerie, est promu au grade de chef d'escadron et désigné pour commander la compagnie du Lot, à Cahors.

Contributions indirectes

M. Pendaries, commis principal des contributions indirectes, à la Souterraine (Creuse) est nommé à Souillac.

Collège de jeunes filles

Parmi les candidates admissibles aux divers Baccalauréats, nous relevons avec plaisir les noms suivants des élèves du Collège de jeunes filles de Cahors.

Cinq élèves sur cinq présentées sont admissibles : Mlle Veyssière, dans la série Latin-Grec : Mlles Andissac, Buffet, Calassou, Delfour, dans la série Latin-Langues-vivantes.

Ajoutons, en outre, qu'à la session de juillet du Brevet supérieur, deux élèves du Collège ont subi l'examen du Brevet supérieur avec succès, Mlle Odette Lugol et Mlle Marguerite Grat.

Nos félicitations aux jeunes lauréates et à leurs dévoués professeurs.

Distribution des prix

La distribution des prix aux élèves du Collège de jeunes filles aura lieu vendredi 11 juillet, à 4 heures.

Pour les régions envahies

L'Association « Le Goûter du Blessé » a reçu de Mme Viviani, vice-présidente de la Société de secours pour les régions libérées, la lettre suivante :

« Nous sommes très reconnaissants au « Goûter du Blessé » et au *Journal du Lot* de l'heureuse collaboration à la générosité de laquelle nos chers compatriotes devront un peu de bien-être et de réconfort.

« On ne saurait trop répéter aux Français des cités épargnées par la guerre que le devoir présent est de penser à leurs frères éprouvés, aux familles que la Victoire même laisse sans foyer, aux soldats qui, après 5 ans de durs combats, ne trouvent pas à leur retour un oreiller pour reposer leur tête dans les ruines de leur maison.

« La ville de Cahors a compris tout cela. Nous voudrions que toutes les villes le comprennent, — que chacun le comprenne ; — s'il en était ainsi, il y aurait un peu plus de confiance et de joie à l'heure de la Paix dans nos chères régions reconquises.

« Veuillez agréer..... »

La lettre était accompagnée d'un nouveau reçu de 500 fr., *complément* des sommes précédemment envoyées et dont la liste a été publiée dans nos colonnes.

Pour la fête de la Victoire

On sait que tous les régiments seront représentés, au défilé de la Victoire, le jour du 14 juillet à Paris, par des délégations, drapeau en tête.

Le drapeau du 131e territorial sera porté par le lieutenant Aufrère : la délégation de ce régiment partira jeudi soir pour se rendre à Paris.

La crise du gaz

La grève des mineurs se prolongeant, la pénurie du charbon s'accentue. La Compagnie de Cahors, malgré son dévouement et sa meilleure volonté est obligée de restreindre la consommation du gaz.

Elle informe le public, que le gaz ne sera fourni aux particuliers que de 8 heures à midi et demi et le soir de 6 heures à 8 heures.

Cette restriction commencera vendredi.

UNION AMICALE des démobilisés des armées des cantons de Cahors

Le camarade Ilbert est nommé président en remplacement du camarade Belot démissionnaire. Le camarade Contou est nommé secrétaire-adjoint en remplacement du camarade Ilbert.

A l'unanimité la proposition suivante du camarade Belot a été adoptée. La solidarité étant une des forces principales de tout groupement, il importe « que les adhérents prennent l'engagement moral de ne traiter d'affaires commerciales, ou industrielles qu'entre eux et à défaut d'adhérents, dans le commerce ou la profession, de donner toujours la préférence à ceux qui ont pris une part active dans la guerre. »

A l'avenir, les réunions auront lieu le 1er dimanche du mois à 3 heures du soir dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le Bureau.

Education physique

Au concours régional organisé à Tours, dimanche, par l'Association sportive de la Compagnie d'Orléans, le jeune Coupy, de la Société de Préparation militaire de Cahors, s'est classé 5e aux 60 mètres, et Talou, de la même société, s'est classé 6e aux 300 mètres (2e série).

Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 11 juillet 1919, à 8 h. 1/2, au siège de la Société, salle de gymnastique Place des Petites Boucheries.

Ordre du jour :

Fête du 14 juillet. — Questions diverses.

On découvre d'immenses gisements de charbon dans l'Aveyron

Des recherches, commencées en 1905, à Aubin (Aveyron), viennent d'aboutir à la découverte, à 130 mètres de profondeur, d'une immense couche de charbon d'une épaisseur de 9 mètres.

Pétrole

L'*Officiel* publie les nouveaux prix de vente au détail du pétrole dans le Lot.

Pétrole d'éclairage en fûts ou bidons de 50 litres : 59 fr. 60 l'hectolitre.

Marché du travail

L'*Officiel* publie la situation du marché du travail pendant la semaine du 23 au 28 juin 1919, dans le Lot.

Nombre de placements : 16 hommes, 10 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1.

Offres d'emploi non satisfaites : mineurs et manœuvres industriels : 7 hommes, 2 femmes.

Autres travailleurs : 8 hommes, 7 femmes.

Les eaux du Lot

A la suite des orages qui ont éclaté, ces jours derniers, sur notre région, le Lot a légèrement grossi. Il en avait bien besoin, car la sécheresse du mois dernier avait fait baisser son niveau considérablement.

Atuellement les eaux du Lot sont rouges, boueuses, aussi la saison des baignades est interrompue.

Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs

Une loi portant la date du 26 mars 1919, promulguée au *Journal Officiel* du 30 mars, a décidé qu'à compter du 1er septembre 1918, une allocation complémentaire serait accordée, sous certaines conditions, aux ouvriers et employés des mines retraités ainsi qu'aux veuves de ces ouvriers et employés qui bénéficient d'une pension de reversibilité.

En vue de mettre les intéressés à même de profiter de cette mesure à partir de l'échéance du 1er septembre prochain, la Caisse Autonome a décidé que ces nouvelles allocations seraient payables sur le vu des extraits d'inscription dont les intéressés sont déjà détenteurs et sur lesquels il sera apposé une mention faisant connaître le montant de l'allocation complémentaire attribuée.

En conséquence, les intéressés devront, aussitôt que leur auront été payés les arrérages échus au 1er juin, adressés aux Maires, les extraits d'inscription dont ils sont détenteurs.

Ces extraits seront centralisés par les Maires et adressés par leurs soins à la Caisse des Retraites.

Office départemental de placement du Lot

Offres d'emplois

Garçons de ferme ; ménages d'agriculteurs ; domestiques hommes et femmes ; métayers ; meuniers ; jeunes garçons ou jeunes filles pour garder les troupeaux, etc...

Chauffeurs d'automobiles ; mécaniciens ; ouvriers cordonniers et sabotiers en bois ; manœuvres ; terrassiers, etc...

S'adresser à l'Office département du Lot à la préfecture.

Toutes les opérations de l'Office sont absolument gratuites.

Contributions directes

En raison des profondes modifications apportées au régime des impôts directs par les lois récentes, l'Administration des contributions directes et du cadastre se trouve dans l'obligation de procéder à un recrutement de personnel plus important que par le passé.

Les jeunes gens désireux d'entrer dans cette administration bénéficient donc momentanément de circonstances particulièrement favorables.

Les emplois mis au concours sont ceux de surnumémaire, grade qui donne accès à celui de Contrôleur. Pour être admis à concourir, les candidats doivent être pourvus d'un diplôme *complet* de bachelier.

Le prochain concours aura lieu vers la fin de 1919.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. le Directeur départemental des Contributions directes à Cahors, rue Georges Clemenceau, n° 24.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi 10 juillet, que l'excellente tournée Ch. Baret donnera en représentation sur la scène de notre théâtre

LA FOLLE NUIT

pièce en 3 actes.

DIMANCHE

en feuilleton, nous commencerons la publication de :

Le Mariage de Mademoiselle Gimel

Dactylographe,

Une ravissante Nouvelle de René Bazin de l'Académie Française.

Lauzès

Foire. — Notre foire de juillet a été fort importante. Voici les principaux cours pratiqués :

Marché aux bœufs : les prix variaient de 3.000 à 5.000 fr. la paire. Pour la boucherie : les veaux de 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo ; les agneaux de 70 à 90 fr. ; brebis et moutons gras, de 100 à 130 fr.

Marché aux porcs : de 100 à 350 fr. suivant qualité et grosseur.

Marché à la volaille : poulets de 3 fr. à 3 fr. 50 le demi-kilo ; lapins de 2 fr. à 2 fr. 50 le demi-kilo ; œufs de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 la douzaine.

Sabadel

Accident. — Madame Foujac de Sabadel, ramassait ces jours derniers de l'herbe, tout près de sa maison, lorsque par un faux mouvement, elle se laissa tomber de toute sa hauteur et se fractura une cuisse. Un médecin appelé put réduire la fracture. L'état de Mme Foujac est entièrement satisfaisant.

Luzech

L'Ecole primaire supérieure de garçons dresse le livre d'or où seront inscrits tous les anciens élèves qui se sont distingués pendant la grande guerre ou qui sont morts pour la France.

Les intéressés sont priés d'adresser le texte des citations dont ils ont été l'objet à M. le Directeur de l'école primaire supérieure et les parents de ceux qui sont tombés glorieusement au champ d'honneur voudront bien lui adresser tous les renseignements utiles en vue de l'inscription des noms sur la plaque commémorative de l'Etablissement.

Fête de la Victoire. — Un comité de jeunes gens s'est constitué pour organiser des réjouissances publiques à l'occasion du 14 juillet.

Voici le programme qui sera exécuté :

Dimanche, 13, à 20 heures, grande retraite aux flambeaux et illuminations ; à 21 heures la « Marseillaise » sera chantée par un chœur de jeunes filles et le « Chant du départ » par un chœur de jeunes garçons ; à 22 heures, grand bal et bataille de confettis.

Lundi, 14, à 5 heures, salves d'artillerie ; à 20 heures, retraite aux flambeaux et embrasement du canal ; à 21 heures, chants patriotiques ; à 21 h. 1/2, grand bal ; à 24 heures, farandole.

Des musiciens de choix prêteront leur concours à cette fête.

Le comité invite la population à pavoiser et à illuminer.

Montcuq

Cérémonie patriotique. — Dimanche a eu lieu à l'Ecole primaire supérieure de garçons une cérémonie destinée à commémorer les morts de la guerre.

Avec une émotion partagée par tout l'auditoire M. le Docteur Peindaries, maire de Montcuq, a éloquemment évoqué la mémoire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur.

Dans une belle et large improvisation, M. Doumer, Inspecteur primaire, après avoir salué tous nos héros célébres ou obscurs, a tenu à rendre un hommage plus particulier aux Instituteurs morts pour la Patrie. Il a signalé que dans le Lot, les instituteurs mobilisés dans le service armé sont tombés dans la proportion de 1 sur 4. Et si le sacrifice des uns vaut le sacrifice des autres, on a bien le droit dans chaque famille, d'avoir un culte spécial et plus tendre pour ceux que l'on pleure ; c'est pour cela que l'orateur tient à évoquer particulièrement la mémoire de Fernand Chapou, dans cette salle où enseigna cet excellent maître parti au front sur sa demande.

M. Rouelle donne lecture de la longue liste des morts et des disparus de la commune. Il lit également les nombreuses citations obtenues par les mobilisés de Montcuq.

Une jeune élève de l'Ecole primaire supérieure de filles, dit avec beaucoup d'aisance et une diction impeccable, le soir d'une bataille de Leconte de Lisle.

La chorale de l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles, habilement dirigée par Mlle Aldhuy, se fit entendre à plusieurs reprises et recueillit de nombreux applaudissements.

A tous, et aux organisateurs de cette cérémonie en particulier, nous adressons nos félicitations et nos remerciements, pour l'occasion qu'ils ont procurés à la population Montcuquoise, de rendre un pieux hommage à la mémoire de nos grands morts.

Figeac

Collège Champollion. — La distribution des prix du Collège aura lieu le samedi 12 juillet, à 10 heures, dans la salle Saint-Fargeau, sous la présidence de M. Laburthe, sous-préfet de Figeac.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ligeret, professeur de première, qui traitera le sujet suivant : *Les Humanités et l'Education de l'esprit Français.*

Succès scolaires. — Nous enregistrons avec plaisir, les récents succès, obtenus par le Collège de jeunes filles de Figeac :

Brevet supérieur : Mlle Marie-Louise Badet.

Brevet élémentaire : Mlle Henriette Rességuier.

Certificat d'études secondaires : Mlles Adrienne Fric et Lydia Gardes.

Toutes nous félicitations aux professeurs et aux élèves.

Banque populaire. — La fondation à Figeac d'une banque populaire, constituée conformément à la loi du 13 mars 1917, est actuellement à l'étude.

Cette banque aura pour objet de venir en aide au petit et au moyen commerce, ainsi qu'à la petite et moyenne industrie de l'arrondissement.

Nous croyons savoir qu'une réunion d'hommes compétents a eu lieu récemment, mais des études complémentaires sont nécessaires afin de mettre au point cette organisation qui est appelée à faciliter la reprise de la vie économique dans notre région.

Combattants. — Lundi soir a eu lieu à la Mairie la réunion générale de l'Association Amicale des Combattants de la grande guerre.

Il a été décidé que, pour célébrer la fête de la Victoire, un banquet aurait lieu lundi 14 juillet.

Les adhésions sont reçues dès maintenant chez MM. Cozinille et Vincent fils.

Gourdon

Union amicale des démobilisés du canton de Gourdon. — Réunion mensuelle du 6 juillet. — M. Giral, président, fait connaître que l'union amicale est invitée par M. le Sous-Préfet à participer à la manifestation organisée le lundi 14 juillet pour honorer nos camarades morts pour la France. Dans le cortège qui se rendra au cimetière pour déposer des fleurs sur les tombes de nos soldats, la place d'honneur sera réservée à notre groupement.

Nous nous ferons tous un devoir d'assister à cette imposante cérémonie.

Rassemblement à 4 h. 30, heure nouvelle, devant la sous-préfecture.

Ordre du jour. — Les membres de l'union amicale, considérant qu'à l'époque des plus durs travaux agricoles : fenaisons et moissons, les travailleurs se trouvent privés de leur ration de sucre, et partant du précieux stimulant qui est le café.

Considérant que bien que l'Etat continue à fournir du sucre de ses stocks pour être délivrés sur présentation des tickets, il est impossible de se procurer 1 kilo de sucre au ravitaillement, que, par contre, les commerçants nous annoncent du sucre à 4 ou 5 fr. le kilo ; protestent énergiquement contre une semblable exploitation. Demandent instamment que des mesures soient prises pour que le sucre livré par l'Etat soit distribué sans retard aux consommateurs.

Prochaine réunion, dimanche 3 août.

Salviac

On réclame. — Nous nous faisons l'écho d'une juste réclamation au sujet de l'émondage des noyers sur la route de Gourdon, Salviac, Cazals, Cahors. L'autobus postal ne pouvait pas passer aisément sur la route, dit-on, et sans pitié, l'administration a fait élaguer ces arbres précieux ; nous avons rencontré ces jours-ci un paysan qui pleurait de se voir obligé de commettre une telle mutilation, sa récolte de noix était compromise pour cette année ; les arbres eux-mêmes, disait-il pourraient mourir de cet émondage forcé, à pareille époque.

Sur la route, on voit ça et là de nombreux branchages de noyer désséchés. En prévision du passage de l'autobus, lors du vote oh ! combien rapide du Conseil général on aurait pu il y a quelques mois procéder à cette opération, mais on ne peut penser à tout.

Nous nous permettons de faire remarquer que de lourds camions Berliet et un Purrey ont sillonné longtemps cette route. Les frondaisons ainsi abattues donneront-elles un peu plus de régularité à l'autobus postal ? Nous en doutons.

Nous ajoutons qu'en 1913, exactement le 14 septembre, le Président de la République, M. Poincaré, admira nos noyers séculaires qui sont maintenant mutilés et il ne s'est trouvé personne pour crier le vers de Ronsard :

« Escoute, bûcheron, arreste un peu le bras ! »

Ce bras devait couper haut et court nos chers noyers, sous peine de procès-verbal au paysan.

A VENDRE

Avant le 20 juillet au plus offrant **une auto Cottereau 12 HP.** 2 cylindres, **une moto Werner démontée 2 HP.** **DUREAU**, cycles, Cahors

A Vendre

CUVE D'ENVIRON 20 BARRIQUES **en très bon état**

S'adresser au bureau du Journal.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Troubles en Italie

De Rome : La population de Palerme continue la grève. Il y a eu 500 arrestations. A Rome, la grève est générale. Il y a eu de nombreuses tentatives de pillage. Les troupes ont tiré sur la foule dans les quartiers populaires de la Porte Triomphale. La Chambre du travail invite les ouvriers à reprendre le travail.

A FIUME

D'après le *Chicago Tribune*, la mission inter-alliée britannique-américaine-française demanderait aux Italiens de retirer leurs troupes de Fiume en laissant seulement deux divisions, 20.000 hommes. Les Français maintiendraient deux bataillons coloniaux, les Anglais quelques hommes. Il n'y a pas de troupes américaines.

Nouvelle République Boche

De Zurich : Mayence serait le siège d'une république comprenant Hesse, Palatinat et Nassau.

Les Hollandais manifestent

De Londres : La Fédération des syndicats hollandais a décidé la grève générale le 21 juillet pour manifester contre l'intervention en Russie.

[*Les Hollandais nous la baillent belle. Ils sont restés indifférents contre l'invasion Belge, ils sont restés indifférents devant tous les crimes Boches. Ils ont seulement pensé à s'enrichir et les voilà qui veulent intervenir dans les affaires russes !... Il est évident qu'ils obéissent à un mot d'ordre venu de Berlin. C'est excessif !!!*]

Traité Germano-Japonais

De Londres : Le sénateur Lodge a déposé au Sénat une résolution demandant à Wilson de soumettre au Sénat une copie du traité secret entre le Japon et l'Allemagne.

Divergences à Berlin

De Zurich : Les divergences manifestées au sein du Cabinet allemand ont abouti à une concession au parti catholique sur la question de l'enseignement. En outre, les socialistes ont cédé sur la question du travail collectif.

En Russie

De New-York : Les ambassadeurs des Etats-Unis et du Japon sont partis pour Omsk pour rencontrer l'amiral Koltchak.

Tournée Wilson

De Londres : M. Wilson commencera dans 15 jours une grande tournée en faveur de la Ligue des Nations.

A la Chambre

La Chambre siège pour achever l'examen de la proposition relative à l'énergie hydraulique.

Le traité autrichien

Définitivement demain à 3 h., à St-Germain, le traité de paix avec l'Autriche sera remis au Dr Renner.

Les stocks américains

De Washington : La somme offerte par le gouvernement français pour l'achat des stocks américains serait trop faible. Le Directeur du service de liquidation viendra en France, cette semaine, pour examiner si une partie du matériel peut être ramenée en Amérique ou vendue en Europe d'une façon satisfaisante.

ÉTUDE

DE

Me François SÉGUY

Licencié en droit, avoué à Cahors

Rue Saint-Pierre

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé par-devant Maître Adolphe Aveillé, notaire suppléant Maître Marius-Auguste Brezzy, notaire à Pessac, près Bordeaux appelé sous les drapeaux, le dit acte enregistré,

Monsieur Louis Maury, commerçant et Madame Eugénie Suire sans profession son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à la Rochelle, rue Thiers et des Trois Fuseaux,

ont vendu par l'acte précité, en s'obligeant conjointement et solidairement entre eux à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit,

à Monsieur Jean-Baptiste Ferrand, limonadier, demeurant à Bordeaux, Place Richelieu, n° 9 :

1° Un corps d'immeubles, situé à Catus (Lot), comprenant une maison élevée sur cave partie voutée et partie soutée d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étages, avec grenier au-dessus, une cour et un jardin dans lequel se trouve construite une petite écurie, le tout d'un seul tenant, d'une contenance d'environ treize ares quarante-cinq centiares, porté au plan cadastral de la dite commune sous les numéros quatre cent soixante-dix (470), et quatre cent soixante et onze (471), de la section F, et confrontant dans son ensemble : du Nord, à la Place publique ; du levant, au ruisseau du Vert ; du midi, à Madame de Valon ; et du couchant, à une rue.

2° Et un pré situé à la « fontaine de Terrié », commune de Catus, porté sous le numéro huit cent dix (810), de la section F, du plan cadastral de la dite commune, pour une contenance d'environ neuf ares quarante centiares, confrontant du midi à Lauzu, du levant à un chemin, et des nord et couchant à divers.

Ensemble toutes les appartenances, dépendances, servitudes et mitoyennetés des dits immeubles sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE. — Les immeubles présentement vendus dépendaient de la communauté légale de biens existant ainsi qu'il sera dit plus bas, entre M. et Madame Maury comparants pour avoir été acquis sous le nom de Monsieur Maury seul, durant le cours de cette communauté, savoir :

1° l'immeuble figurant sous le numéro 1 en la désignation de Monsieur Henri Cayla négociant et Madame Marie Baptiste sans profession, son épouse demeurant ensemble à Cahors, rue Jean-François Caviole, suivant contrat reçu par Maître Lescale et son collègue, notaires à Cahors, le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf moyennant un prix principal de cinq mille francs payé comptant et quittancé au dit contrat.

Une expédition de ce contrat a été transcrite au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, volume 2071, n° 37 ;

Sur cette transcription et à la date du même jour, M. le Conservateur au dit bureau a délivré du chef des vendeurs et de trois précédents propriétaires, un certificat de non-transcription et de non-transcription de saisie ;

Les formalités prescrites par la loi pour la purge des hypothèques légales n'ont pas été remplies sur ce contrat en fin duquel les vendeurs ont déclaré :

Qu'ils étaient mariés en premières noces ;

Qu'ils n'étaient et n'avaient jamais été chargés de fonctions emportant hypothèque légale ;

Et que leur contrat de mariage passé devant Maître Lugan notaire à Cahors le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-quatre contenait adoption du régime de la communauté des biens réduite aux acquêts et laissait à Madame Cayla, la libre disposition de ses biens et droits ;

2° Et l'immeuble figurant sous le numéro 11 de la désignation de :

M. Henri Bach, propriétaire et Madame Marie Garrigues sans profession, son épouse demeurant ensemble au Vigayral, commune de Catus ;

Madame Pauline Bach, sans profession épouse de Monsieur Eugène Maradènes, charron avec lequel elle demeure à Catus ;

Madame Louisa Bach sans profession épouse de Monsieur Gabriel Goudal, employé aux forges de Fumel, avec lequel elle demeurait au dit lieu ;

Et Mademoiselle Hermance Bach sans profession, postulante au couvent de Montcuq où elle demeurait ;

Suivant contrat reçu par Maître Cambornac, notaire à Catus, le vingt-trois avril mil neuf cent un moyennant un prix principal de cinq cents francs payé comptant et dont le dit contrat portait quittance ;

Une expédition de ce contrat a été transcrite au bureau des hypothèques de Cahors, le onze mai mil neuf cent un, volume 1098, n° 48 ;

Il ne paraît pas avoir été requis d'état sur cette transcription ;

Les formalités prescrites par la loi pour la purge des hypothèques légales n'ont pas été remplies sur ce contrat en fin duquel il a été déclaré ;

« Que Monsieur et Madame « Henri Bach étaient unis sous le « régime de la communauté ré- « duite aux acquêts ainsi qu'il « résulte de leur contrat de ma- « riage retenu par Maître San- « dré notaire à Saint-Denis le « vingt-sept janvier mil huit cent « quatre-vingt-dix-huit ;

« Et que Madame et Monsieur « Maradénes et Monsieur et Ma- « dame Goudal étaient unis sous « le régime de la communauté « légale à défaut de contrat préa- « lable à leur union. »

JOUISSANCE. — Au moyen des présentes et à compter de ce jour, l'acquéreur jouira et disposera des immeubles présentement vendus comme de choses lui appartenant en pleine et absolue propriété, les vendeurs s'en démettant à son profit et lui transmettant tous leurs droits et actions sans réserves.

CHARGES ET CONDITIONS. — La présente vente est faite sous les charges et conditions suivantes que l'acquéreur s'oblige à exécuter et accomplir, savoir :

Il prendra les immeubles vendus dans leur état actuel sans garantie au sujet du bon ou du mauvais état des constructions comme aussi sans garantie de la contenance des dits terrains, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième devant faire le profit ou la perte de l'acquéreur ;

Il souffrira les servitudes passives apparentes ou non, continues ou discontinues de toute nature qui peuvent grever les immeubles vendus, sauf à s'en défendre et à jouir de celles actives, le tout s'il en existe à ses risques et périls et sans que la présente clause puisse conférer à des tiers plus de droits qu'ils ne sauraient en justifier en vertu de titres réguliers non présents ou de la loi ;

A ce sujet, les vendeurs déclarent qu'à leur connaissance il n'existe aucune servitude sur les immeubles vendus et qu'ils n'en ont personnellement créé aucune ;

Il supportera à compter du premier janvier prochain les impôts et contributions de toute nature assis ou à asseoir sur les immeubles vendus ;

Il fera son affaire personnelle de l'assurance contre l'incendie souscrite à la Compagnie « le Phénix » dont le siège social est à Paris, rue Lafayette, n° 33, suivant police n° 7564 de l'agence de la Rochelle, en date du vingt-deux avril mil neuf cent neuf, pour une durée de dix ans, de façon à ce que les vendeurs ne soient nullement inquiétés à ce sujet ;

Enfin il paiera les frais et honoraires des présentes.

PRIX. — En outre la présente vente est faite et acceptée moyennant le prix principal de neuf mille francs que l'acquéreur vient de payer à l'instant en bonnes espèces de cours et billets de la Banque de France pris et acceptés pour numéraire, le tout compté et délivré à la vue du suppléant notaire soussigné à Monsieur et Madame Maury qui le reconnaissent et lui en accordent conjointement et solidairement entre eux bonne et valable quittance ; dont quittance.

Les formalités de purge des hypothèques légales seront aux frais des vendeurs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du tribunal civil de Cahors le six janvier mil neuf cent dix-neuf et le procès-verbal de dépôt a été signifié à :

1° Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors ;

2° à Monsieur Louis Maury et Madame Eugénie Suire, son épouse négociants demeurant ensemble à la Rochelle, rue Thiers et des Trois Fuseaux,

Par exploits de Maître Contou, huissier à Cahors et de Maître Carteau huissier à la Rochelle ;

L'avoué soussigné certifie que toutes les formalités voulues par le décret du dix-sept juin mil neuf cent seize pour la reprise du cours des délais en matière de purge des hypothèques légales suspendues par le décret du dix août mil neuf cent quatorze ont été régulièrement remplies ainsi qu'il résulte :

1° D'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors le vingt-quatre mai mil neuf cent dix-neuf, enregistrée, par laquelle était autorisée la reprise du cours des délais de purge légale sur l'acquisition dont s'agit ;

2) de la publication de cette ordonnance par l'insertion qui en a été faite dans le « Journal du Lot » du vingt-huit mai mil neuf cent dix-neuf ;

3) d'un certificat délivré par Monsieur le Greffier du tribunal civil de Cahors, en date du quatorze avril mil neuf cent dix-neuf, enregistré ; constatant que la dite ordonnance n'a été frappée d'aucune opposition,

en sorte que le délai pendant lequel il peut être pris inscription d'hypothèque légale sur les immeubles vendus court conformément à l'article 2194 du code civil ;

et l'avoué certifie en outre que déclaration a été faite dans la notification à Monsieur le Procureur de la République, que les anciens propriétaires des immeubles vendus, outre les vendeurs actuels, sont :

1° Monsieur Henri Cayla, propriétaire à Cahors,

2° Madame Marguerite Cayla, sa sœur,

les sus-nommés pris comme héritiers de leur père et mère, Madame et Monsieur Henri Cayla décédés à Cahors, rue Jean-Caviole, où les dits héritiers demeurent ;

3° Monsieur Henri Bach, propriétaire au Vigayral, commune de Catus ;

4° Madame Pauline Bach, épouse de Monsieur Eugène Maradennes, charron à Catus, et Madame Marie Garrigues, sans profession, son épouse ;

5° Madame Louisa Bach, épouse de Monsieur Gabriel Goudal, employé aux forges de Fumel, Lot-et-Garonne ;

6° Madame Hermance Bach, sœur de Montcuq ;

Avec cette explication que les héritiers Cayla avaient dans leur famille l'immeuble porté à la désignation n° 1, c'est-à-dire la maison et le jardin, et que le n° 2 de la désignation, c'est-à-dire le pré, provient des consorts Bach, ainsi que cela résulte de l'origine de propriété établie dans le contrat de vente du quinze décembre mil neuf cent dix-huit.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

L'avoué :

François SÉGUY.

Enregistré à Cahors le juillet mil neuf cent dix-neuf f° Case , reçu : trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris,

Le Receveur,

signé : PONCHARREAU.